

Sénégal

**L'Agence Nationale de la Statistiques et
de la Démographie, Ministère du Plan**

Enquête Poste Censitaire 2014

**Rapport généré de l'Enquête Post-
Censitaire de Couverture (EPC) 2014**

27 Juin 2014

Production des méta-données

Producteur(s) des méta-données	L'Agence Nationale de la Statistiques et de la Démographie (ANSD) , Ministère du Plan , maître d'oeuvre
Date de production	23 Juin 2014
Version	version1.0 (juin 2014) issue de la collecte.
Identification	DDI-SEN-ANSD-EPC-2014-V1.0

Ce document a été généré à l'aide du [IHSN Microdata Management Toolkit](#)

Table des matières

Aperçu	1
Domaines thématiques et couverture	2
Producteurs et sponsors	2
Echantillonnage	2
Collecte des données	3
Traitement et évaluation des données	3
Accessibilité	3
Responsabilité et droits d'auteurs	4
Documentation	_____

Sénégal (2014)

Enquête Poste Censitaire 2014 (EPC 2014.)

Aperçu	
Type	Recensement de la population et du logement [hh/popcen]
Identification	SEN-ANSD-EPC-2014-V1.0
Version	Date de production: 2014-04 version1.0.
Série	Cette enquête s'inscrit dans la série des enquêtes réalisées après le recensement général de la population pour vérifier la couverture du recensement. Le Sénégal a réalisé sa première EPC en 2002. Elle est généralement réalisée selon la même périodicité que les recensements (10 ans), de préférence dans 2 à trois mois après le recensement.
<p>Résumé</p> <p>Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est une opération fondamentale de collecte d'informations sur l'état et la dynamique d'une population. Cependant, plusieurs types d'erreurs peuvent affecter les résultats d'un recensement. Il convient donc d'évaluer globalement et isolément les données collectées au terme d'un recensement pour apprécier le degré de confiance à leur accorder et affiner davantage les stratégies de mise en œuvre des futurs recensements et enquêtes statistiques. L'enquête post-censitaire est une des méthodes. Le but principal de l'EPC est de mesurer la couverture du Dénombrement Général (son exhaustivité territoriale et démographique) et la fiabilité des informations enregistrées pour certaines variables importantes (sexe, lien de parenté, âge et état matrimonial). La base de sondage sera constituée des DR découpés lors de la cartographie du RGPH. Les domaines d'étude retenus seront : Dakar, la strate Autres Villes, la strate Rurale.</p> <p>La collecte s'est faite par l'interview directe de porte à porte. L'univers (population cible) couvert par l'EPC comprendra l'ensemble des membres des ménages ordinaires. Le questionnaire utilisé sera assez léger. Les personnes concernées seront classées en non-migrants (personnes qui étaient résidentes au recensement et qui le sont toujours à l'EPC), en arrivants (personnes résidentes au moment de l'EPC et qui ne l'étaient donc pas au recensement ; ce sont des personnes devenues membres du ménage après le recensement), en partants (personnes qui étaient membres du ménage au recensement mais qui ont quitté le ménage après le recensement soit par décès, soit par départ entraînant un changement de résidence). Seuls les non-migrants et les partants sont appariés pour permettre l'estimation du total des personnes appariées et du degré de couverture du recensement. Ainsi, le questionnaire qui servira à l'EPC comprendra quatre sections :</p> <p>Caractéristiques de la localisation ; Caractéristiques individuelles des résidents à la date de l'EPC ; Caractéristiques individuelles des résidents ayant quitté le ménage après le recensement ; Conciliation des personnes résidentes dénombrées au recensement mais pas à l'EPC.</p> <p>Pour les besoins de l'analyse, les différents indicateurs recherchés sont entre autres :</p> <p>Le taux d'omission censitaire, Le taux de couverture, vraie population, L'erreur nette de couverture, Le taux d'erreur nette de couverture,</p>	

Type d'étude	Données échantillonnées [ssd]
Unité d'analyse	ménage

Domaines thématiques et couverture

Mots-clé	Vérification d' informations de sources différentes sur la même concession, ménage, individu, Correction d' informations de sources différentes sur la même concession, ménage, individu, Enquête Post- Censitaire, Après recensement, Renseigne sur le niveau d'exhostivité de la collecte, personnes résidentes au moment de l'EPC et qui ne l'étaient donc pas au recensement, personnes qui étaient résidentes au recensement et qui le sont toujours à l'EPC, Enfants nés dans le ménage après le recensement, personnes qui étaient membres du ménage au recensement mais qui ont quitté le ménage après le recensement soit par décès, soit par départ entraînant un changement de résidence, Denombrement exhaustif de la population d'un territoire, à une date, Effectif de personnes qui vivent sur un territoire à une période, Individu parti de son lieu de résidence habituel pour une durée d'au moins de 6 mois et ayant franchi une frontière nationale ou internationale
-----------------	---

Couverture géographique

L'enquête s'est déroulée sur l'ensemble des régions du Sénégal.

Geographic Unit

District de recensement (DR).

Univers

L'univers (population cible) couvert par l'EPC comprendra l'ensemble des membres des ménages ordinaires. L'enquête couvre l'ensemble de la population résidente à l'exception des ménages collectifs du Sénégal, de la population flottante.

Producteurs et sponsors

Enquêteur(s) principal(aux)	L'Agence Nationale de la Statistiques et de la Démographie, Ministère du Plan
Financement	Gouvernement du Sénégal (SN) Fond des Nation Unies pour la Population (UNFPA)
Autre(s) remerciement(s)	Institut Brésilien de Géographie , logistique et appui technique , IBG Bureau du recensement , appui technique , CENSUS BUREAU GoCap-vert , appui technique

Echantillonnage

Procédure d'échantillonnage

L'Enquête Post-Censitaire (EPC) consiste en un re-dénombrement des ménages dans un échantillon stratifié et tiré à un degré de N Districts de Recensement (DR) proportionnellement à leur taille (effectifs préliminaires de population au RGPHAE).

La base de sondage sera constituée des DR découpés lors de la cartographie du RGPHAE. Les domaines d'étude retenus seront : Dakar, la strate Autres Villes, la strate Rurale. Avec cette stratification de l'espace national, il sera possible d'obtenir également les résultats selon la stratification classique en deux strates Urbaine et Rurale de l'espace national.

La fiabilité désirée au niveau des strates étant fonction du nombre optimal de DR échantillons, il sera nécessaire de tenir compte de la variabilité de certaines variables socio-démographiques et des coûts de collecte pour fixer ces nombres par strate.

En effet, en milieu urbain et surtout dans les grandes villes comme Dakar, la variabilité des caractéristiques socio-démographiques et particulièrement du taux de couverture, est généralement plus forte qu'en milieu rural. De même, en milieu rural, les coûts de déplacement sont plus élevés qu'en milieu urbain.

Tenant compte de toutes ces données, il est plus judicieux de distribuer l'échantillon des DR de façon raisonnée, nonobstant les niveaux des taux de sondage proportionnels à la taille par strate.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon entre les strates

Strate Nombre de DR (Estimation) Population 2011 (Projection) Nombre de DR échantillons

Dakar urbain 2345 2 574 067 45

Autres Villes 2105 2 898 232 45

Rural 5627 7 517 035 60

Ensemble Sénégal 10077 12856868 150

Collecte des données	
Dates de collecte	10: start 2014-03-15 10: end 2014-04-08
Période(s) de référence	10: start 2013-12-10 10: end 2014-02-15
Méthode de collecte	Interview face à face [f2f]
Notes sur la collecte Utilisation de PDA (mini-ordinateur), Clef internet pour transfert des données en temps réel; Machine du superviseur, PC départemental: pour sécuriser les données. Sauvegarde en temps réel au niveau du serveur central de l'ANSD.	
Questionnaires Questionnaire ménage constitué des sections: a- identification du ménage b- caractéristiques individuelles des résidents du ménage a la date de l'enquête post-censitaire c- caractéristiques individuelles des résidents ayant quitté le ménage après le recensement d- conciliation des personnes résidentes dénombrées au recensement mais pas à l'enquête post-censitaire	
Enquêteurs	Agence Nationale de la Statistique et de Démographie (ANSD) , Ministère du Plan
Supervision ANSD	

Traitement et évaluation des données
Edition des données Appariement, Conciliation,

Accessibilité	
Agence propriétaire	Autorité : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (Ministère du Plan) , http://www.ansd.sn anads@ansd.sn/ , statsenegal@ansd.sn ; statsenegal@yahoo.fr
Contact(s)	Direction du Management de l'Information Statistique (ANSD) , http://www.ansd.sn anads@ansd.sn/ , statsenegal@ansd.sn ; statsenegal@yahoo.fr
Confidentialité	

Toute utilisation des données produites ou gérées par l'agence, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la direction générale de l'ANSD. Il y sera clairement mentionné l'utilisation qui sera faite des données et une copie en français ou en anglais du projet d'étude sera jointe à la demande.

Conditions d'accès

Les micros données ne sont accessibles qu'aux services et organismes relevant du système statistique national avec les réserves suivantes:

Toute utilisation des données produites ou gérées par l'agence, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la direction générale de l'ANSD. Il y sera clairement mentionné l'utilisation qui sera faite des données et une copie en français ou en anglais du projet d'étude sera jointe à la demande.

Le service ou l'organisation demandeur devra s'engager à respecter les conditions suivantes:

1. L'utilisateur devra se conformer aux dispositions des articles 6 et 7 chapitre 2 section 2 de la loi sénégalaise LOI N° 2004.21 portant organisation des activités statistiques qui fait obligation à toute personne manipulant des données individuelles, recueillies par les services et organismes relevant du système statistique national, de garantir l'anonymat des personnes physiques ou morales concernées par l'enquête.
Et de n'utiliser ces données qu'aux fins de diffuser ou de publier des résultats statistiques agrégés.

2. L'utilisateur est entièrement responsable de ses conclusions ou études tirées de ces données et en cela, la responsabilité de l'ANSD ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit.

3. Les données ne devront être ni copiées ni transmises à d'autres personnes ou organisations, directement ou indirectement, sans l'accord écrit préalable de l'ANSD.

4. Toute publication rédigée à l'aide des données issues de l'ANSD doit comporter la mention suivante "Source: Enquête - X*, Année N*, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) de la République du Sénégal, www.ansd.sn"

5. Trois copies de tout rapport produit sur la base des données seront transmises pour information et commentaire à l'ANSD.

6. L'utilisateur est informé que l'ANSD se réserve le droit de recourir aux voies et moyens qu'il jugera utiles en cas de non respect de l'un quelconque de ces engagements, pour se faire restaurer dans ses droits.

7. L'utilisateur peut en cas de besoin s'adjoindre le concours de l'ANSD dans la réalisation de l'étude.

* : X étant le nom complet de l'enquête suivi de son sigle entre parenthèses, exemple "Recensement général de la Population et de l'habitat (RGPH)".
N étant l'année de l'enquête, exemple "2002".

Citation

Source: EPC 2014, 2001/2002, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) de la République du Sénégal, www.ansd.sn".

Responsabilité et droits d'auteurs

Responsabilité(s)

L'utilisateur est entièrement responsable de ses conclusions ou études tirées de ces données et en cela, la responsabilité de l'ANSD ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit.

Droits d'auteurs

Propriété de l' Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (A.N.S.D.) de la république du Sénégal.